

Pour toute demande d'actes d'état-civil (naissance-mariage-décès), faire une demande écrite, par courrier ou par e-mail à la mairie du lieu de l'évènement en indiquant :

- votre date de naissance,
- vos prénoms,
- la filiation,
- l'adresse à laquelle on doit vous l'expédier
- joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

Ou par internet <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>